



Vers un impôt sur le bénéfice plus élevé

FISCALITÉ Sous pression américaine, l'OCDE envisage de relever drastiquement le taux minimal. En Suisse aussi, où chaque canton décide de quelle fiscalité il veut se doter.



La secrétaire
du Trésor américain
Janet Yellen
souhaite que
les pays du G20
harmonisent
leur fiscalité.
KEYSTONE

Fière d'appliquer les taux d'impôts sur les bénéfices parmi les plus bas au monde, la Suisse risque de devoir abandonner cet avantage avant peu. Sous pression américaine, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques, surnommé le «club des riches», dont la Suisse est membre) envisage sérieusement de fixer un taux d'imposition minimal global bien plus élevé que ceux que pratiquent l'écrasante majorité des cantons. Une impulsion déterminante a été donnée lundi par Janet Yellen, secrétaire au Trésor américain de Joe Biden. Dans un discours prononcé devant le Chicago Council on Global Affairs, elle a insisté sur les efforts entrepris par Washington avec les autres pays du G20 pour «nous mettre d'accord sur un taux d'impôt sur les entreprises qui mette un coup d'arrêt à la course au moins-disant. Nous pouvons ensemble établir un taux minimal afin que l'économie globale prospère sur des bases fiscales harmonisées».



L'idée d'un impôt minimal est en discussion depuis deux ans. Mais on envisage aujourd'hui des taux beaucoup plus élevés."

XAVIER OBERSON
PROFESSEUR DE DROIT FISCAL SUISSE
ET INTERNATIONAL À L'UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Un «tournant»

Pour l'expert international qu'est l'avocat genevois Xavier Oberson, cette déclaration marque «un tournant» dans les négociations en cours à l'OCDE. «L'idée d'un impôt minimal en soi n'est pas nouvelle. Elle est en discussion depuis deux ans. Mais on parlait jusqu'ici d'un taux voisin de 10,5% sur les bénéfices des entreprises, celui pratiqué en Irlande. Désormais, on envisage des taux beaucoup plus élevés».

Washington voudrait le rapprocher de taux appliqué aux États-Unis: actuellement de 21%, il devrait être relevé à 25%, voire 28%, si l'administration Biden parvient à convaincre le Congrès. Son argument est la nécessité de financer le gigantesque effort financier pour combattre les effets de la pandémie de coronavirus. La somme des programmes votés et envisagés

avoisine un quart du PIB américain. De grands pays comme la France et l'Allemagne sont sur la même ligne.

La Suisse a beaucoup à perdre dans ce nouveau cours. Depuis l'entrée en vigueur de la RFFA (réforme de la fiscalité des entreprises et du financement de l'AVS), acceptée par le peuple en mai 2019, la Confédération prélève un impôt de 8,5%, auquel s'ajoutent les impôts cantonaux et communaux. La fiscalité la plus basse est celle du canton de Zoug (environ 12%), la plus élevée celle de Berne (plus de 21%). Les cantons romands sont dans la moyenne: près de 14% (Vaud, Neuchâtel, Genève, Fribourg), environ 17% dans le Jura et autour de 20% en Valais, selon PwC.

Si l'OCDE décide l'introduction d'un taux minimal, aucun de ces cantons ne sera forcé à relever les siens. «Mais il aura tout intérêt à le faire», souligne Xavier Oberson. Le mécanisme prévu stipule en effet qu'un Etat abritant le siège d'une multinationale pourra prélever à son profit la différence entre l'impôt prélevé sur la filiale de cette multinationale dans un Etat tiers et l'impôt minimal global. Concrètement, le fisc américain pourrait ainsi prélever la différence entre l'impôt payé par une société américaine au fisc d'un canton suisse et l'impôt minimal global.

Une «RFFA II»

En clair, la Suisse perdrait l'avantage d'une fiscalité des entreprises des plus basses au monde sans bénéficier de hausses de revenus d'impôts. «Si cette idée est adoptée, elle risque d'obliger la Suisse à se doter d'une nouvelle RFFA», observe encore Xavier Oberson.

Néanmoins, les autorités helvétiques concernées restent extrêmement prudentes. Le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI), en charge de la négociation pour la Suisse, renvoie à sa position de toujours: «une imposition minimale contraignante entraverait l'innovation et la croissance». Les cantons, premiers concernés, estiment qu'un «taux minimal élevé compliquerait la situation pour les cantons qui cherchent à rester concurrentiels sur le plan international», selon une prise de position de la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

Mais que se passerait-il si la proposition américaine était adoptée? La CDF poursuit: «Beaucoup de paramètres concernant par exemple la définition de la base fiscale ou celle du taux minimum sont encore ouverts. L'impact sur la fiscalité des cantons est donc incertain et n'est pas chiffré actuellement». Il reste quelques semaines pour que ce travail soit accompli.